



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

**Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)**

Dix-septième session

Genève, 23-27 août 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Catalogue de questions

Rapport sur les travaux du groupe de travail informel sur le "catalogue de questions d'examen"

Communication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)^{1 2}

Introduction

1. En vertu du 8.2.2.7.2.3 du Règlement annexé à l'ADN, le Comité d'administration de l'ADN doit établir un catalogue de questions pour les examens ADN.
2. À sa quatorzième session, le Comité de sécurité a accepté une proposition du Gouvernement de l'Allemagne d'établir un groupe informel pour accélérer les travaux sur ce catalogue (voir ECE/TRANS/WP.15/AC.2/30, par. 38-40).

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2010/12.

² Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/2010/8, programme d'activités 02.7 (b)).

3. Le groupe de travail s'est réuni une première fois à Bonn les 27 et 28 avril 2009, puis une seconde fois au siège de la CCNR à Strasbourg les 9 et 10 novembre 2009 (voir ECE/TRANS/WP.15/AC.2/32, par. 50-56 et ECE/TRANS/WP.15/AC.2/34, par. 49-50).
4. Le groupe de travail informel s'est réuni une nouvelle fois au siège de la CCNR les 17 et 18 février 2010 avec la participation de représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, des Pays-Bas et de la Suisse et du secrétariat de la CCNR.
5. Le présent document contient un résumé des délibérations.

I. Discussion générale

A. Cours de recyclage et de perfectionnement

6. La délégation néerlandaise a rappelé que lors de la session de janvier 2010 du Comité de sécurité la question de la participation active des participants aux cours de recyclage et de perfectionnement avait été abordée. Il a alors été constaté que la participation active des participants aux cours de recyclage et de perfectionnement n'est pas toujours aussi effective que souhaité. Il a été constaté que la participation active doit être garantie par des exercices et des tests (8.2.2.1). Mais comme il ne s'agit pas d'examens obligatoires, l'objectif d'une participation active à la formation n'est pas atteint du point de vue du Comité de sécurité. C'est pourquoi le Comité de sécurité a chargé le groupe de travail informel d'établir une proposition de test à utiliser pendant les formations de recyclage et de perfectionnement.
7. Après un échange de vues intensif au sein du groupe de travail informel sur cette question, il a été constaté:
 - a) Qu'une coopération active des participants était indispensable pendant les cours de recyclage et de perfectionnement;
 - b) Qu'au cours de la période de validité de l'attestation d'expert ADN beaucoup de connaissances professionnelles étaient perdues;
 - c) Que lors des cours de recyclage et de perfectionnement il était nécessaire de rafraîchir les connaissances professionnelles et de procurer les contenus juridiques actuels du droit des marchandises dangereuses et en particulier de l'ADN;
 - d) Que la profession de la navigation intérieure demande également une participation active aux cours de recyclage et de perfectionnement.
8. Le groupe voit une possibilité de coopération active des participants pendant les formations dans l'application conséquente de tests à caractère d'examen par les organismes de formation. Il conviendrait de respecter les conditions applicables aux examens mais sans l'implication d'une commission d'examen. Les organismes de formation devraient utiliser les catalogues de questions à choix multiples de l'examen de formation de base ainsi que les questions des cours de spécialisation "gaz" et "chimie". L'appréciation des questionnaires devrait en principe s'orienter sur les dispositions relatives aux véritables examens. Si des participants ne réussissaient pas le test, ils devraient subir un nouveau test dans les quatre semaines qui suivent. Si ce test n'était pas non plus passé avec succès, l'attestation d'expert ne pourrait pas être prolongée. Si le participant voulait alors néanmoins obtenir une attestation d'expert, il devrait participer à une nouvelle formation de base ou de spécialisation et subir un examen régulier devant une commission d'examen.
9. Les résultats des tests devraient être conservés par les organismes de formation pendant une période de [2] ans. Ils devraient être communiqués aux autorités compétentes à

intervalles réguliers. Les autorités compétentes devraient effectuer des contrôles inopinés de la passation des tests.

10. La délégation néerlandaise a déclaré son intention d'établir, en coopération avec la délégation allemande, une proposition correspondante pour la présente session du Comité de sécurité.

B. Commission d'examen

11. Les experts présents sont parvenus au constat que compte tenu de la spécificité des examens "gaz" et "chimie", il faudrait au moins un membre de la commission d'examen qui possède une parfaite connaissance professionnelle du transport de gaz respectivement de produits chimiques en bateaux-citernes. Cette exigence devrait si possible être mentionnée dans les explications qui précèdent les questions d'examen. À la fin de la mise au point des réponses il a été constaté que pour une appréciation objective des réponses des candidats à l'examen une large connaissance professionnelle de la part des commissions d'examen était nécessaire.

12. Le contenu des exemples de réponses devrait se retrouver quant au fond dans les réponses des candidats à l'examen.

II. Catalogue des questions d'examen

13. Avant l'examen du catalogue, la question de savoir si pour les propositions de réponses il suffisait de donner des mots clés ou s'il fallait préférer des phrases complètes comme c'est le cas actuellement a fait l'objet d'une discussion approfondie. Le groupe a estimé en rester pour le moment aux réponses à phrases complètes. Si le Comité de sécurité devait souhaiter pour l'avenir une présentation plus courte des réponses, cela devrait être effectué lors de la prochaine révision.

14. Il conviendrait également que lors de la prochaine réunion du Comité de sécurité soit clarifiée la question de savoir s'il faudrait développer un nouveau type de questions de fond. Pour ce faire un petit groupe de rédaction de quatre à cinq personnes pourrait établir des propositions. L'objectif serait d'obtenir des questions plus détaillées et des réponses plus précises.

15. Le groupe a ensuite révisé et actualisé les réponses aux questions de fond "gaz".

III. Divers

16. Le groupe est convenu de se réunir à nouveau les 20 et 21 mai 2010 à Strasbourg avec des experts de la Réunion commune RID/ADR/ADN. Lors de cette réunion il est prévu de finaliser les questions de fond "chimie" et les réponses y relatives.
